



Administration des biens dans les paroisses

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COMPTABLE ET NOUVELLE ORGANISATION EN 2026

ÉDITO

Je remercie d'avance toutes celles et ceux qui s'approprieront le contenu de ce document, en particulier les curés de paroisse. Nous vivons dans un monde en constante évolution. Les normes, les outils, les besoins et les modes d'organisation se transforment rapidement. L'évolution des bonnes pratiques présentée dans ce document est le fruit d'une intense et longue réflexion à laquelle les membres du Conseil presbytéral diocésain ainsi que les membres du Conseil diocésain pour les affaires économiques furent associés.

Nos donateurs attendent de nous que nous soyons vigilants et transparents dans la manière d'user des biens qui sont mis à notre disposition pour que l'Église puisse toujours être fidèle à sa mission.

Avec tous mes encouragements,

Mgr Jean-Pierre Vuillemin
évêque du Mans

SOMMAIRE

Diocèse et paroisse, définitions	02
Faire vivre le Conseil économique paroissial (CEP)	02
Regroupements de paroisses et évolution de la production comptable	04
Les fonctions d'un éconamat de paroisse, organisation "cible" pour le diocèse en 2026	07
Calendrier de mise en œuvre, clés de la réussite	10

DIOCÈSE ET PAROISSES, DÉFINITIONS



Le diocèse : c'est la portion du peuple de Dieu confiée à un évêque qui constitue une Église particulière dans laquelle se trouve vraiment présente et agissante l'Église du Christ, une, sainte, catholique et apostolique. Tout diocèse est divisé en parties distinctes : les paroisses.

La paroisse : c'est une **communauté de fidèles stable dans le diocèse**. Elle est une personne juridique publique, dans le droit canon mais pas dans le droit civil. Elle dispose d'un patrimoine (immobilier, financier) et d'un budget propre. Le curé est le pasteur propre de la paroisse : il exerce la charge pastorale de la communauté qui lui est confiée.

Il y a dans chaque paroisse **le Conseil économique paroissial (CEP)** régi par des règles diocésaines. **Dans ce conseil, des fidèles apportent leur aide au curé pour l'administration des biens de la paroisse.**

FAIRE VIVRE LE CONSEIL ÉCONOMIQUE PAROISSIAL (CEP)



Une ordonnance de Mgr Georges Gilson (1990), toujours en vigueur, définit les missions et le fonctionnement du CEP dans le diocèse du Mans. Il est au service de l'action pastorale et a comme finalité **le service de la mission et de la communion ecclésiale**.

Les personnes qui constituent le CEP sont choisies en fonction de leurs compétences (gestion économique et financière, connaissances juridiques, immobilier et travaux, communication...) et de leur conscience des impératifs pastoraux (le souci des différentes missions et des réalités de la vie paroissiale).



Les missions du CEP

- Vérifier l'usage des ressources de la paroisse et se préoccuper de leurs rentrées régulières,
- Contrôler et approuver les comptes annuels, établir le budget,
- Suivre l'entretien et le bon état des bâtiments, quel que soit le propriétaire.
- **Rendre compte chaque année aux fidèles de la gestion de la paroisse**, de l'usage des dons, de la participation financière de la paroisse à la vie du diocèse et de l'Église universelle, donner une prévision sur les projets et les besoins. Cette présentation n'est pas seulement financière ; elle permet de montrer l'utilité de la gestion économique au service de la mission pastorale et d'enseigner les fidèles sur le caractère essentiel des œuvres de charité.



En pratique

- Un CEP dans chaque paroisse, composé a minima de 3 membres.
- Les membres collaborent avec le curé, leur voix est consultative.
- Ils sont nommés par le curé pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois.
- Au moins un membre du CEP participe à l'Équipe d'animation pastorale (EAP).
- Le CEP est réuni au minimum 2 fois par an, pour approuver les comptes et établir le budget (investissements, travaux et charges exceptionnelles). Ces rencontres sont l'occasion d'une réflexion sur la vie matérielle de la paroisse et l'animation de sa communauté (ressources, charges, état des bâtiments, projets pastoraux et prévision des charges).
- Il est aussi réuni chaque fois que nécessaire, par exemple lorsqu'une dépense importante est envisagée.
- Un registre du CEP est tenu. Il est mentionné sur ce registre : l'ordre du jour des réunions, les délibérations et les conclusions sur les sujets soumis aux avis des membres du conseil.

REGROUPEMENT DE PAROISSES ET ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION COMPTABLE



→ Pourquoi ces transformations ?

- Plusieurs paroisses ont des difficultés pour appeler de nouvelles personnes sur la mission de comptable (moins de disponibilités de bénévoles à la retraite).
- Les technologies et les outils informatiques évoluent, ce sont des opportunités pour automatiser la production comptable et appeler de nouveaux bénévoles, pour certains encore en activité professionnelle, sur des missions de gestion.
- L'organisation administrative actuelle n'est pas cohérente : le diocèse compte 95 paroisses dans 30 ensembles paroissiaux, avec 55 dossiers comptables et 21 charges curiales. La note du vicaire général aux curés (juillet 2025) donne des orientations sur le regroupement de paroisses.
- **Le regroupement de dossiers comptables permet de simplifier l'organisation administrative. C'est une étape avant une éventuelle fusion canonique.**

→ Un enjeu essentiel dans la transformation : respecter l'autonomie de la paroisse

- La paroisse est une personne juridique autonome. Elle dispose de son propre budget.
- Le curé est autonome dans les décisions qu'il prend après avoir consulté son conseil économique. L'évêque exerce un rôle de vigilance sur la gestion des paroisses, en s'appuyant sur l'économe diocésain, et met en œuvre des mécanismes de solidarité entre les paroisses.
- Ce n'est pas la fonction comptable qui confère l'autonomie de la paroisse, mais les personnes en charge de la gestion. Elles doivent pour cela disposer de tableaux de bord adaptés.
- **L'autonomie de la paroisse se fonde, entre autres, sur sa capacité à engager des dépenses et à les faire valider par les personnes compétentes, dans le respect des règles diocésaines.**

Automatisation de la production comptable grâce à la Reconnaissance optique des caractères (ROC) ?

ZEENDOC est l'outil retenu par le diocèse pour mettre en œuvre l'automatisation. C'est un outil informatique auquel toutes les personnes autorisées se connectent depuis n'importe quel ordinateur ayant accès à Internet. Les factures sont déposées dans le logiciel Zeendoc qui génère automatiquement une proposition d'écriture comptable à valider par un référent comptable à l'économat diocésain.

L'intégration, via Zeendoc, des factures dans le système d'informations permet d'automatiser et de simplifier le travail comptable. Les documents sont déposés sous un format PDF et il est possible de créer des formulaires à renseigner pour des besoins particuliers (ex. remboursements de frais, indemnités kilométriques...).



Comment gérer vos factures fournisseurs sur Zeendoc ?



Traitement d'une commande et de sa facture grâce à la ROC

PAROISSE

ÉCONOMAT DIOCÉSAIN



M. le curé passe une commande de cierges



Le trésorier reçoit la facture, la dépose dans Zeendoc et désigne M. le curé comme "valideur"

Le référent comptable à l'éconamat diocésain contrôle l'affectation de la facture et la transfère dans la comptabilité



M. le curé reçoit une alerte. Sur son espace Zeendoc, il sélectionne "bon à payer" (BAP) ou "litige"



Le trésorier consulte le compte bancaire de la paroisse et règle la facture à la vue du BAP. Il sélectionne le tampon "payé"



Le trésorier consulte le compte bancaire et les outils de gestion. Avec l'économe de paroisse, il rend compte au curé de la situation économique et prépare les réunions du CEP



D'autres personnes engagent des commandes : responsable travaux, catéchiste...



Le trésorier a un rôle « pivot » essentiel. C'est lui qui est garant des « flux de travail » : il ajoute des documents et des données dans le système d'information, il désigne les valideurs



La validation se fait en ligne depuis un ordinateur, ou un téléphone



Le référent comptable, en lien avec l'économe de paroisse et le trésorier, effectue l'arrêté des comptes annuels. Le référent rencontre l'économe et le trésorier pour commenter les comptes

LES FONCTIONS D'UN ÉCONOMAT DE PAROISSE, ORGANISATION "CIBLE" POUR LE DIOCÈSE EN 2026



Les conclusions du synode sur la synodalité invitent les laïcs à s'engager et abordent de façon particulière l'administration des biens et la gestion économique des paroisses. Au paragraphe 102, il est recommandé d'assurer :

- a) Un fonctionnement effectif des conseils aux affaires économiques,
- b) **L'implication effective du peuple de Dieu, en particulier de ses membres les plus compétents, dans la planification pastorale et économique.**

Une organisation cible a fait l'objet de consultations en 2025. Elle est proposée à toutes les paroisses pour une mise en place en 2026.

Cette organisation, et les missions associées, répond à la difficulté d'appeler de nouveaux bénévoles sur la fonction comptable et s'appuie sur l'évolution des outils informatiques avec un usage positif de l'intelligence artificielle. Selon la taille de la paroisse, plusieurs missions peuvent être tenues par une même personne en respectant les règles de « séparation des fonctions ».



Une nouveauté : appeler un laïc pour une mission d'économe de paroisse

Une paroisse, comme les associations sportives, culturelles..., a besoin d'être gérée, ce qui demande des compétences diverses (collecte des dons, gestion administrative et budgétaire, gestion de ressources humaines bénévoles ou salariées, entretien des bâtiments, communication...).

Pour la plupart, les curés n'ont pas reçu de formation dans ces domaines, au séminaire ou dans des études supérieures préalables. De plus les territoires confiés à un seul curé étant de plus en plus grands, il est difficile pour lui de suivre au plus près les sujets matériels et financiers.

- **C'est pourquoi il est proposé qu'un laïc soit appelé par chaque curé pour exercer auprès de lui une mission bénévole d'économe de paroisse.** Cette mission nécessite d'avoir les connaissances générales de gestion d'une entreprise ou d'une association, de bonnes qualités relationnelles et d'être intéressé par le lien entre l'administration des biens temporels et l'action missionnaire. **Elle ne demande pas nécessairement une grande disponibilité.**
- **La mission principale de l'économe de paroisse est de soutenir le curé en lui apportant une vision gestionnaire globale,** une compréhension des enjeux sur les questions économiques, de l'aider à faire fonctionner le CEP et de coordonner les autres missions de la paroisses liées à la gestion.



Pour la gestion régulière, le rôle central du "trésorier principal" : une évolution des pratiques

En automatisant la production comptable, il ne sera plus nécessaire d'appeler des bénévoles pour la saisie sur un logiciel de comptabilité.

Mais les tâches qui reviennent à un trésorier, réalisées au plus près du terrain, sont toujours nécessaires. Certains comptables en paroisse effectuent déjà une bonne partie de ces tâches.

- **Le trésorier principal a un rôle central dans la nouvelle organisation.** Les qualités pour exercer cette mission sont d'être rigoureux dans la gestion documentaire et la manipulation des chiffres. Il est important qu'il soit à l'aise avec les outils informatiques.
 - Mission 1 : alimenter le système d'information pour tout ce qui concerne la gestion (déposer les factures dans le logiciel Zeendoc, désigner les valideurs), saisir les recettes sur des interfaces simples (quêtes, casuels,...).
 - Mission 2 : procéder aux paiements et aux encaissements. Cela demande une intervention régulière (chaque semaine). Avec l'usage de l'informatique certains travaux peuvent être réalisés à distance, depuis son domicile par exemple.

Le trésorier principal, dans les grandes paroisses, est aidé par des trésoriers de proximité qui participent au comptage des quêtes, à la transmission de tout document utile et à des paiements si nécessaire.

Le trésorier participe, avec l'économe de paroisse, à soutenir le curé dans la gestion, au service de l'action missionnaire, et à rendre compte aux fidèles de la situation économique de la paroisse.

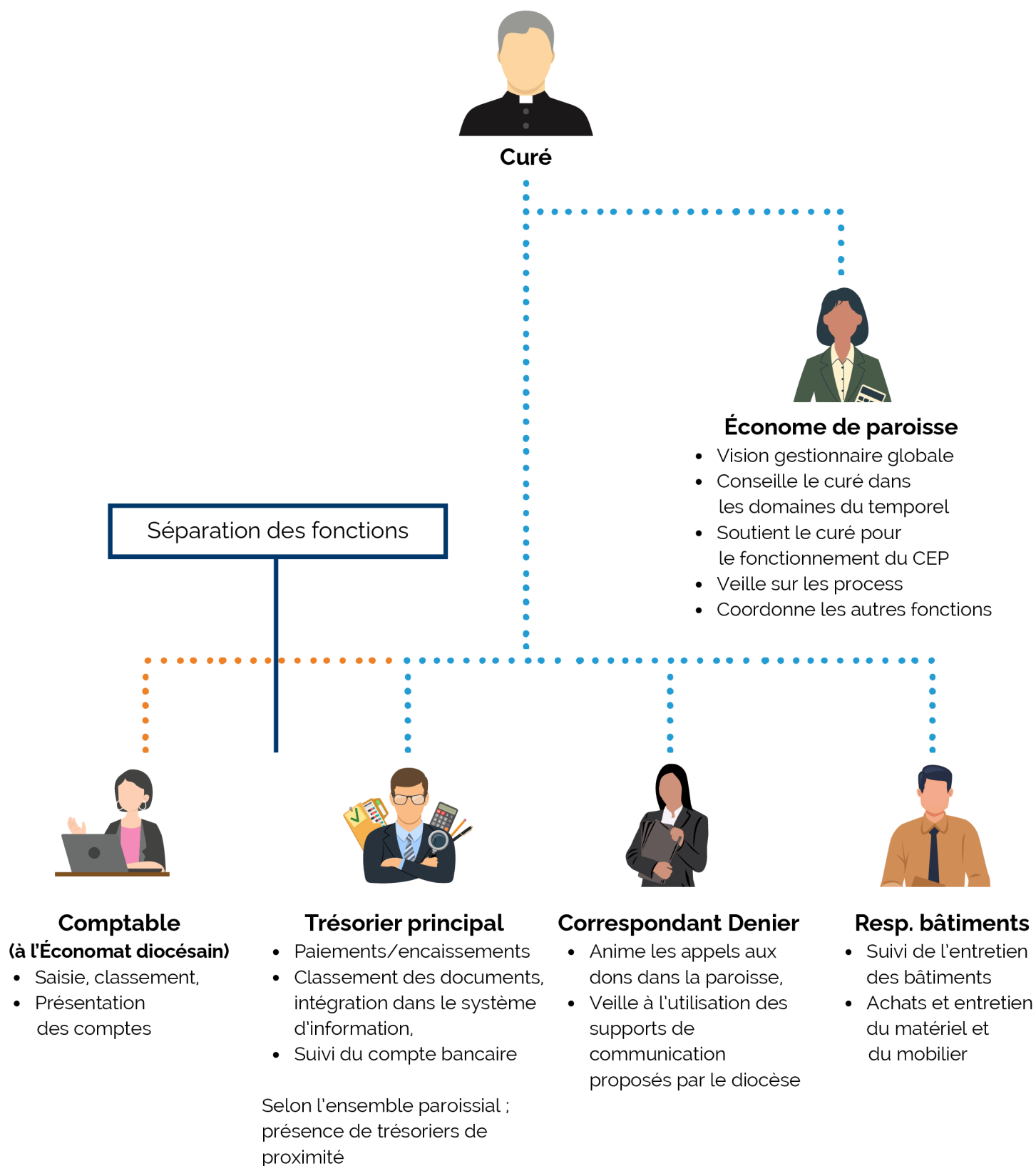
Parmi les bénévoles intervenant dans les paroisses aujourd'hui, certains disposent des compétences et qualités pour rendre service comme économe de paroisse, trésorier principal ou trésorier de proximité. Pour certaines paroisses l'appel de nouvelles personnes est nécessaire.



Pour faciliter l'engagement des bénévoles

- Des fiches de mission
- Des mandats limités dans le temps (3 ans)
- L'accompagnement par le service de l'économat diocésain

Les fonctions d'un éconamat de paroisse





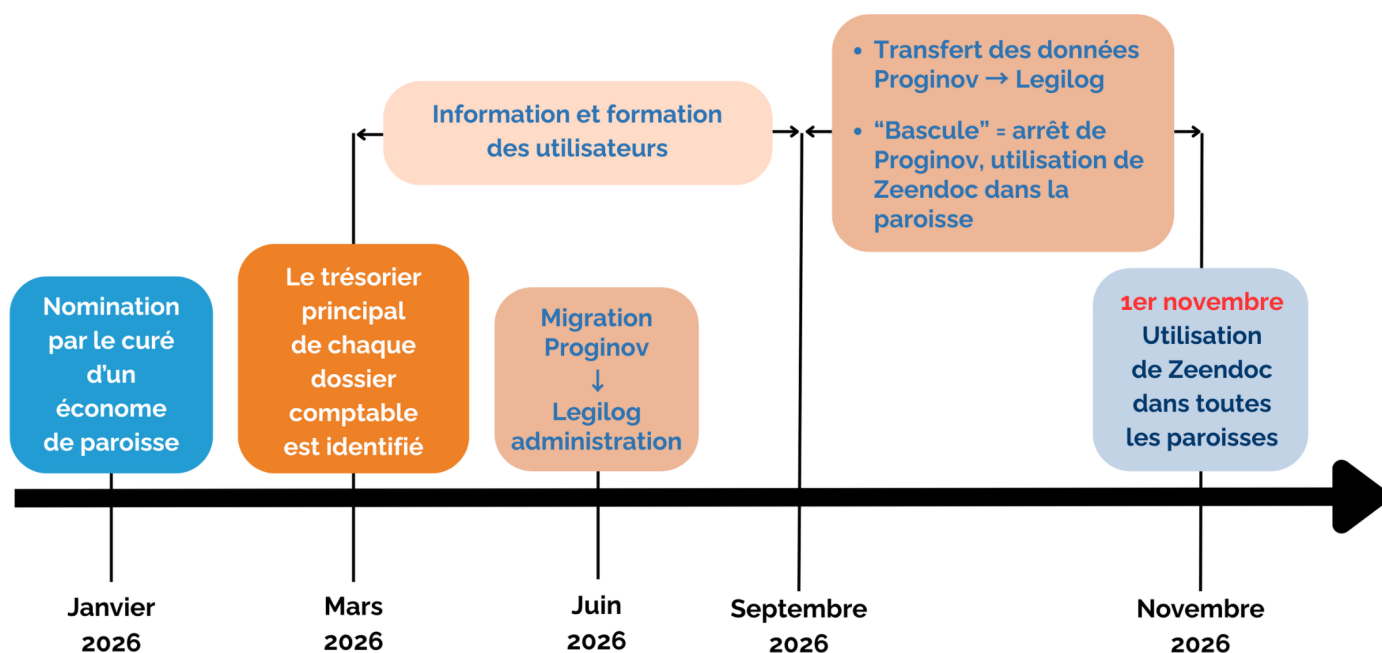
D'autres missions, liées à l'administration des biens, peuvent être confiées à des bénévoles selon les possibilités et les besoins : chargé des relations avec les mairies, correspondant de la commission d'Art sacré...



Rappel des règles de séparation des fonctions (principe du double contrôle) :

- Le comptable ne peut pas être en même temps trésorier,
- Le trésorier "payeur" ne peut pas valider une facture et la payer.
Les valideurs sont les personnes qui ont engagé une dépense et s'assurent qu'elle peut être payée car le service attendu a bien été rendu.

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE, CLÉS DE LA RÉUSSITE





Les conditions pour que la nouvelle organisation fonctionne, clés de la réussite :

- **Changement du logiciel comptable** : le logiciel retenu est Legilog, déjà utilisé par plus de 40 diocèses, il sera interfacé avec Zeendoc.
- **Les bénévoles en paroisse** : assurer la qualité et la fiabilité des informations transmises par la paroisse au service de l'économe (rôle pivot du trésorier principal dans l'utilisation de Zeendoc, vision gestionnaire globale de l'économe de paroisse).
- **Le matériel** : chaque paroisse doit disposer d'un matériel informatique adapté pour le trésorier principal (avec usage d'un scanner et d'une adresse e-mail dédiée)
- **L'accompagnement au changement** et la formation des bénévoles : le service de l'économe diocésain proposera des temps d'information, de formation, des fiches de mission pour appeler des bénévoles et le service sera disponible pour soutenir cette évolution dans les paroisses.

LE MOT DE L'ÉCONOME



Changer les modalités de la production comptable c'est une évolution, pas une révolution. C'est cependant une transformation des pratiques et comme tout changement il comportera sa part de difficultés, de questionnements et aussi d'enthousiasme et de satisfactions.

Cette transformation comporte des enjeux importants :

- simplifier l'organisation administrative et comptable pour plus de disponibilité à l'action pastorale,
- susciter l'engagement de nouveaux laïcs dans la vie paroissiale,
- optimiser la gestion au service de la vie missionnaire.

Si le diocèse du Mans fait partie des précurseurs de cette démarche, de nombreux diocèses ont prévu de suivre la même voie. Cela conforte les orientations prises. Confions à l'Esprit Saint cette transformation, en particulier pour que des laïcs acceptent de mettre leurs compétences au service de nos paroisses, en tant que membres d'un conseil économique et en prenant une part active dans la gestion des affaires financières et matérielles.

Bruno de Labarthe
économe diocésain



DOCUMENTS JOINTS



- Ordonnance de Mgr Georges Gilson du 21 septembre 1990
- Plaque « *Bénévole, pourquoi pas moi ?* »
- Fiches de mission de bénévolat :
 - Économe de paroisse,
 - Trésorier principal



Contact de l'Économat diocésain

Bruno de Labarthe

b.delabarthe@sarthecatholique.fr

02 43 81 71 80

Arnaud Souvré

a.souvre@sarthecatholique.fr

02 43 54 12 41